



CHAMPIONNAT DE FRANCE

SKI ALPIN ET NORDIQUE

SPORT ADAPTÉ



10-11-12 MARS 2020

**STATION MONTS JURA
LELEX - MIJOUX**



04 73 14 89 19 - contact@sportadapte-aura.fr - www.sportadapte-aura.fr

Sommaire

Mot d'accueil	p. 3
Bienvenue à Station des Monts Jura/Lélex	p. 4
Venir à Lélex	p. 5
Comité d'Organisation Local	p. 6
Programme Prévisionnel	p. 7-8
Informations Générales	p. 9-10
Précisions Techniques	p. 11-17
Fiches Association	p. 18
Fiches Engagement	p. 20
Demande de dérogation	p. 28
Autorisation médicale	p. 29
Fiche Récapitulative	p. 30
Plan d'accès	p. 31
Liste des Hébergements	p. 32

Mot d'accueil de la présidente du COL



Chaque année, la région Auvergne-Rhône-Alpes fait preuve d'un grand dynamisme pour le calendrier sportif national et nous sommes fiers d'organiser en 2020, le Championnat de France de Ski Alpin et Ski Nordique au sein de la station Monts Jura dans l'Ain.

Discipline phare de notre territoire, le ski alpin et ski nordique se développent de plus en plus avec un Championnat Régional accueillant une centaine de sportifs, un pôle France basé en Isère avec 22 Sportifs de Haut-Niveau issus de la région et des actions de détection qui se mettent en place afin de repérer les jeunes à fort potentiel.

Cet évènement permettra, une nouvelle fois, de contribuer au rayonnement du Sport Adapté sur notre territoire ainsi qu'à la reconnaissance des performances des sportifs en situation de handicap mental.

La région Auvergne-Rhône-Alpes s'inscrit depuis de nombreuses années dans l'organisation de ce type de manifestations et a pu faire preuve de ses compétences.

Nous tenons à remercier le Syndicat Mixte des Monts Jura, l'Ecole de Ski France de Mijoux La Faucille, la mairie de Lélex qui nous soutiennent dans cette organisation. Nous avons tous pour objectif de vous offrir une compétition de qualité !

A bientôt sur les pistes !



Marie-Claire EMIN

Présidente de la Ligue

Auvergne-Rhône-Alpes Sport Adapté

Bienvenue à Station Monts Jura/Lélex

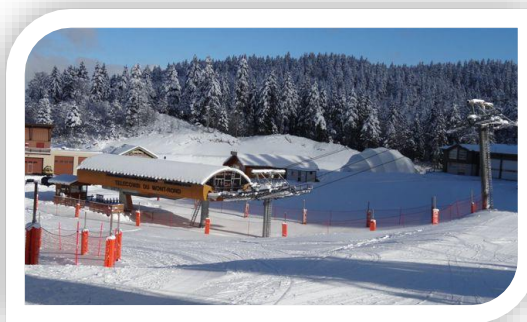
STATION MONTS JURA

Située dans le sud du massif Jurassien, à 10 kilomètres seulement de Genève, la station de Monts Jura se définit elle-même comme 1 station, 4 villages et 4 domaines :

- Les 4 villages : 3 villages de montagne (Mijoux, Lélex, Chézery-Forens), situés dans la vallée de la Valserine, et 1 village de plaine (Crozet), tous au cœur du dispositif touristique organisé par le Syndicat Mixte des Monts Jura.

- Les domaines : 3 domaines de ski alpin (Lélex-Crozet, Mijoux-la Faucille et Menthières), cultivant chacun leurs spécificités et 1 domaine nordique exceptionnel (la Vattay - Valserine), dédié exclusivement au ski de fond et à la raquette.

Pour les skieurs de Genève et du bassin lémanique, Monts Jura offre donc la possibilité de se retrouver au cœur du « grand blanc » en quelques minutes grâce à la télécabine de Crozet ou, par la route, vers les pistes du col de la Faucille ou de Menthières. Pour les skieurs du bassin lyonnais, il faudra compter un peu moins d'une heure trente de route avant de pouvoir chausser les skis sur les pistes de Monts Jura !



LÉLEX

Le village de Lélex est niché au cœur de la vallée de la Valserine, la rivière qui coule depuis Mijoux jusqu'à Bellegarde-sur-Valserine Précurseur dans l'établissement de remontées mécaniques dès 1936, le village établira sa renommée grâce aux sports d'hiver et fournira plus tard un grand champion : Edgard Grospiron (médaille d'or de ski de bosses en 1992 à Albertville)

Aujourd'hui, le ski est toujours au cœur de l'activité lélérande, mais d'autres activités se sont développées comme la randonnée pédestre et les balades à vélo électrique grâce au Parc Naturel Régional du Haut Jura qui a mis en place un sentier d'interprétation dédié à cette pratique : Au Fil de La Valserine. La télécabine fonctionne aussi l'été, pour permettre aux randonneurs à pied ou en vélo de rejoindre les crêtes plus facilement.



Venir à Lélex



Salle Polyvalente de Lélex
Mairie,
01410 Lélex

En voiture

- Depuis Lyon, autoroute A42 Direction Genève et Bourg en Bresse, puis A40 Direction Oyonnax et Genève, Sortie 9 Saint Germain de Joux, D1084, D14, puis D991
- Depuis Paris, A6, puis A31 direction Besançon/Dijon, puis A36 direction Mulhouse/Besançon, puis A39 direction Grenoble/Chambéry, puis N83, N5, D1005, D313, D436, D991

En train / TGV :

- Gare TGV la plus proche : Bellegarde-sur-Valserine

En avion

- Aéroports les plus proches : Genève Cointrin ou Lyon Saint Exupéry

Comité d'Organisation Local

Présidente du COL

Madame Marie-Claire Emin

Présidente Ligue Auvergne Rhône Alpes du Sport Adapté

FONCTION	CONTACT
Trésorier	Marie-Françoise CAVAGNA
Secrétaire général	Jean-Louis LAFLEUR
Commission Coordination / Logistique	Carine PERE
Commission Sportive	Carine PERE
Commission Médicale	Patrick CROISY
Commission Hébergement	François-Xavier GIRARD
Commission Restauration	Véronique CHAILLARD
Commission Partenariats	Emmeline COMTE
Commission Communication	Emmeline COMTE
Commission Animation	Carine PERE
Commission Développement Durable	Carine PERE Marion PACE
Commission Bénévolat	Véronique CHAILLARD Jean-Louis LAFLEUR

Cadre Technique National Ski	Julie VANDEWALLE Julie.vandewalle@ffsa.asso.fr
Directeur Technique Fédéral du championnat	À VENIR ULTÉRIEUREMENT
Commission Sportive Nationale Ski	ALPIN : Christian GIANESE christian.gianese@wanadoo.fr NORDIQUE : Michel BLOT michelalex.blot@wanadoo.fr



COL France Ski 2020

Ligue Auvergne-Rhône-Alpes du Sport Adapté

43 rue de Blanzat, 63100 Clermont-Ferrand.

04 74 19 16 16

colski2020@gmail.com

Programme prévisionnel

Lundi 9 mars 2020

14h00 – 16h30	Accueil des délégations à la salle Polyvalente de Lélex
17h30 – 19h00	Défilé départ du Centre-Ville de Lélex Cérémonie d'ouverture à la salle Polyvalente de Lélex
19h30	Repas au C.C.A.S. de Lélex
20h30	Réunion des entraîneurs au Chalet Louis Marchand de Lélex

Mardi 10 mars 2020

9h00 – 12h00	Épreuves Alpin : Super G + Parcours techniques au col de la Faucille Nordique : Mass Start BC/CD + AB Skate + Relais AB au Centre nordique La Vattay
12h30 – 14h00	Repas chaud alpin et nordique à la Brasserie le Slalom au Col de la Faucille
13h30 – 15h30	Épreuves ski nordique : Sprint court classique AB/BC/CD au Centre nordique La Vattay
17h30	Podiums du jour à la salle Polyvalente de Lélex
19h00	Repas au C.C.A.S. de Lélex
20h30	Réunions techniques au Chalet Louis Marchand de Lélex

Mercredi 11 mars 2020

9h00 – 12h00	Épreuves Alpin : Slaloms Géants + Slaloms parallèles au col de la Faucille Nordique : Sprint long BC/CD au Centre nordique La Vattay
12h30 – 14h00	Repas chaud alpin/nordique à la Cafétéria le Slalom au Col de la Faucille
13h30 – 15h30	Nordique : Ski Cross libre AB/BC/CD au Centre nordique La Vattay
17h30	Podiums du jour à la salle Polyvalente de Lélex
19h30	Repas de gala au C.C.A.S. de Lélex
20h00	Réunions techniques au Chalet Louis Marchand de Lélex

Jeudi 12 mars 2020

9h00 – 12h00	Épreuves Alpin : Slalom spécial + Slaloms parallèles + Slaloms géants au col de la Faucille Nordique : Individuel Classique AB/BC/CD au Centre nordique La Vattay
12h00	Podiums et distribution des paniers repas à la salle Polyvalente de Lélex

Informations générales



Retour des inscriptions au plus tard le **lundi 10 février 2020.**

Accueil des délégations

L'accueil se fera le :

Lundi 9 mars de 14h00 à 16h30
À la Salle Polyvalente de Lélex
Mairie, 01410 Lélex

Toutes les délégations devront se présenter durant cette tranche horaire.

A cette occasion, il sera remis l'ensemble des documents relatifs aux épreuves, à la restauration, et les cadeaux de bienvenue.

Une vérification sera faite à partir des listes d'inscriptions.

Les sportifs ayant une contre-indication médicale présente sur leur licence devront automatiquement présenter un certificat médical FFSA d'absence de contre-indication de la pratique du ski en compétition.

Le jour de l'arrivée des délégations, les sportifs et les accompagnateurs s'engagent à se conformer au règlement sportif FFSA et au programme de la manifestation tels que précisés dans le dossier d'accueil fourni par le Comité d'Organisation Local. Ils s'engagent également à respecter l'engagement dans la classe dans laquelle ils se sont qualifiés.

Restauration

Il est fortement conseillé d'aller manger dès la fin des épreuves de vos sportifs pour éviter l'attente. Une rotation des sportifs selon leur discipline vous sera remise à l'accueil, nous vous demanderons de bien vouloir respecter les horaires donnés afin de ne pas retarder les rotations, notamment des sportifs nordiques qui ont des épreuves l'après-midi.

Les repas **du lundi soir au jeudi midi** seront servis de : 12h00 à 14h00 les midis et de 19h00 à 21h00 les soirs. Ils auront lieu :

- Midi :
Brasserie le Slalom, Col de la Faucille, 01410 Mijoux
- Soir :
C.C.A.S.de Lélex, Chemin de Frenêt, 01410 Lélex

La soirée de Gala aura lieu:

Mercredi 11 mars à partir à 19h30
Au C.C.A.S.de Lélex
Chemin de Frenêt, 01410 Lélex

Les paniers repas du jeudi midi seront distribués :

Jeudi 12 mars dès 11h00
À la Salle Polyvalente de Lélex
Mairie, 01410 Lélex

Hébergements

L'organisateur propose une formule pension complète avec hébergement et restauration dans 3 structures : Le Télémark et Centre de Vacances Louis Marchand (hébergements collectifs), VVF Villages Les Monts du Jura (3-4 ou 5-6 personnes) (**cf. tarifs pages 19-20 « Fiche Association »**).

Afin de répondre au plus vite à vos demandes, vous pouvez prendre contact avec François-Xavier Girard (fx.girard@sportadapte-aura.fr / 06 60 90 53 95).

Pour les hébergements non gérés par le COL : Office du Tourisme du Pays de Gex, 118 Rue des Terreaux, 01170 Gex. Téléphone : 04 50 28 09 16.

Equipe médicale

Une équipe médicale sera présente sur le lieu de la compétition.
Afin de permettre une intervention efficace de l'équipe médicale, les accompagnateurs devront être en possession des **ordonnances des traitements en cours des sportifs**.

Transport

Les organisateurs n'assureront aucun transport. Merci à vous d'anticiper votre venue.

Accès aux aires d'arrivée d'alpin pour les encadrants non skieurs

Les épreuves se dérouleront au Col de la Faucille pour le Ski Alpin. Il sera possible d'y voir la totalité des courses quel que soit le niveau d'engagement des sportifs. L'accès à cette zone ne peut se faire que par télécabine.

N'oubliez pas de préciser le nombre d'encadrants non-skieurs sur la fiche Association Alpin afin que nous vous réservions des forfaits piétons.

Précisions techniques

La réglementation FFSA et modalités de qualification au championnat de France seront appliquées. Les règlements Ski Alpin et Nordique FFSA sont disponibles sur le site internet fédéral : <http://www.ffsa.asso.fr> dans la rubrique « informations sportives - documents sportifs » et sur « l'espace club ».

En cas de contestation, une commission d'appel sera présente. Elle sera composée des personnes suivantes :

- Le représentant du président sur le championnat
- Le juge arbitre ou un représentant des arbitres
- Un membre de la CSN

Modalités d'inscription

Le championnat de France Ski relève des règlements Ski Alpin et Nordique FFSA.

Peuvent participer au Championnat de France Ski FFSA, les sportifs ayant une licence compétitive FFSA pour la saison sportive 2019-2020 avec mention de la classe.

Tout sportif ne présentant pas sa licence, comme le stipule la réglementation, se verra refuser l'accès à la compétition. Un contrôle des licences de la saison en cours aura été fait sur internet, mais les sportifs doivent être en mesure de présenter leur licence à l'accueil.

Au moins un responsable de l'association doit être en possession d'une licence Dirigeant Bénévole Sport Adapté. Son numéro est à renseigner sur la fiche association et sur les fiches d'engagement. Sans licence FFSA, aucune réclamation ne sera autorisée. Seules les personnes licenciées FFSA pourront accéder aux zones techniques.



Un forfait 3 jours (tarif négocié par le COL) sera délivré aux accompagnateurs pour chaque délégation.

NB : Un forfait 3 jours sera offert à un accompagnateur par délégation (celui-ci devra être à jour d'une licence FFSA cadre-dirigeant).

Merci de préciser le nombre d'accompagnateurs souhaitant avoir accès aux zones techniques dans « les fiches engagement Alpin ». Une vérification des licences sera faite lors de la journée d'accueil.

Tout accompagnateur non inscrit ne bénéficiera pas de réduction et devra souscrire un forfait auprès de la station directement.

Pour la participation au Championnat de France, la fiche d'inscription individuelle doit être validée par le président de la Ligue et le président du Comité Départemental Sport Adapté.

Elle devra également spécifier le nom, la qualité et les coordonnées du technicien certifiant les engagements et comporter les indications suivantes :

- **Date et résultats du championnat qualificatif**
- **Justificatif de participation à une rencontre qualificative**
Les résultats officiels de la compétition qualificative sur laquelle les sportifs se sont qualifiés doivent être joints au dossier d'inscription.

Le cas échéant, une demande de dérogation (voir page 28 du dossier) au cas où la région, la zone ou le département d'origine du sportif n'organise pas de compétition qualificative.

Le retour des dossiers devra s'effectuer au plus tard **le lundi 10 février 2020**. Au-delà de cette date le Comité d'Organisation Local n'acceptera aucune inscription.

Les sportifs ne seront officiellement inscrits qu'à réception du dossier d'inscription dûment complété et accompagné des frais d'inscription. La personne, qui inscrit les sportifs, a la charge de transmettre l'ensemble des modalités de participation aux personnes qui accompagnent les sportifs pendant le championnat.

Désistement

Aucun remboursement ne sera effectué après **le vendredi 14 février 2020**, sauf sur présentation d'un certificat médical justifiant de l'impossibilité pour le sportif de se rendre sur le lieu de la compétition.

Réunions Techniques

Des réunions techniques animées par les référents Championnat de France des CSN Ski Alpin, Christian Gianese, et Ski Nordique, Michel Blot, sont programmées les :

Lundi 9 mars, Mardi 10 et Mercredi 11 au soir vers 20h30
Au Chalet Louis Marchand, Petit Chapelon, 01410 Lélex (**sous réserve**)

Un entraîneur licencié FFSA de chaque délégation devra être **obligatoirement présent** aux réunions et signer la liste d'émargement fournie par le COL. **Les athlètes ne pourront prendre le départ des compétitions si le représentant de leur délégation n'a pas assisté à la réunion technique.** Le fonctionnement et les horaires définitifs de compétition seront communiqués au cours de chaque réunion. En conséquence, les entraîneurs s'engagent à présenter leurs sportifs à l'heure indiquée. Si vous souhaitez obtenir des précisions sur le déroulement des compétitions et des points de règlement, veuillez adresser vos questions par mail aux responsables des CSN:

- pour l'Alpin : christian.gianese@wanadoo.fr
- pour le Nordique : michelalex.blot@wanadoo.fr

Equipements techniques

- **Ski Alpin** : Matériel spécifique exigé (cf. Règlement Ski FFSA, art n°2200, pages 9 et 10)

Nouveautés règlement Ski Alpin

- **4 catégories d'âges** : (cf. art 1123).
 - Catégorie - 14 ans
Regroupant les catégories des règlements généraux :
 - - 10 ans (9 ans et moins)
 - - 12 ans (10 et 11 ans)
 - - 14 ans (12 et 13 ans)
 - Catégorie - 18 ans
Regroupant les catégories des règlements généraux :
 - - 16 ans (14 et 15 ans)
 - - 18 ans (16 et 17 ans)
 - Catégorie - 35 ans
Regroupant les catégories des règlements généraux :
 - - 21 ans (18, 19 et 20 ans)
 - - 35 ans (de 21 ans à 34 ans)
 - Catégorie 35 ans et plus

L'âge à prendre en compte est celui au 1^{er} janvier de la saison sportive en cours (donc au 1^{er} janvier 2020).

Catégories d'âges Ski Alpin

Âge au 1^{er} janvier 2020. Engagement à partir de 8 ans :

Ski Alpin	- 14 ans	- 18 ans	- 35 ans	35 ans et plus
Saison 2019 - 2020	2012 - 2006	2005 - 2002	2001 - 1985	1984 et avant

Nouveautés règlement Ski Nordique

- L'âge minimum est de 14 ans
- **4 catégories d'âges** : - 16 ans, - 21 ans, - 34 ans, et les masters 35 ans et plus
- L'âge à prendre en compte est celui au 1^{er} janvier de la saison sportive en cours (donc au 1^{er} janvier 2020)
- **Épreuve endurance - Classe AB**
 - Réservée uniquement aux sportifs qui ne possèdent que le style classique
 - La distance sera déterminée en fonction de la topographie du terrain
 - Départ toutes les 15 secondes, style classique

Catégories d'âges Ski Nordique

Engagement à partir de 14 ans :

Ski Nordique	- 16 ans	- 21 ans	21 à 34 ans	Master : 35 ans et plus
Saison 2019 - 2020	2005 - 2004	2003 - 1999	1985 - 1998	1984 et avant

Ski Alpin

Classe AB

	Niveau 1	Niveau 2
Classification	AB	AB
Catégories d'âge	- 14 ans ; - 18 ans ; - 35 ans ; 35 ans et plus	- 14 ans ; - 18 ans ; - 35 ans ; 35 ans et plus
Épreuves	Parcours Technique (PT) Slalom Parallèle Slalom Géant	Parcours Technique (PT) Slalom Parallèle Slalom Géant
Résultats	Meilleur temps d'une des 2 manches (sauf PT)	Meilleur temps d'une des 2 manches (sauf PT)

Classes BC et CD

	Niveau 1				Niveau 2		Niveau 3	
Classification	BC	CD	BC	CD	BC	CD	BC	CD
Catégories d'âge	- 14 ans		- 18 ans ; - 35 ans ; 35 ans et plus		- 14 ans ; - 18 ans ; - 35 ans ; 35 ans et plus		- 14 ans ; - 18 ans ; - 35 ans ; 35 ans et plus	
Épreuves	Parcours Technique (PT) Slalom Géant Slalom Spécial		Super G Slalom Géant Slalom Spécial		Parcours Technique (PT) Slalom Parallèle Slalom Géant		Parcours Technique (PT) Slalom Parallèle Slalom Géant	
Résultats	Addition des 2 manches (sauf PT)		Temps de la manche (SG) Addition des 2 manches (GS et SL)		Meilleur temps d'une des 2 manches (sauf PT)		Meilleur temps d'une des 2 manches (sauf PT)	

Ski Nordique

Classe AB

	SPRINT	SKI CROSS	RELAIS	ENDURANCE (uniquement pour les sportifs qui ne possèdent pas le style skate)		MASS START (uniquement pour les sportifs qui possèdent le style skate)	
	AB CLASSIQUE H & F	AB STYLE LIBRE H & F	AB CLASSIQUE H & F	FEMME AB CLASSIQUE	HOMME AB CLASSIQUE	FEMME AB STYLE SKATING	HOMME AB STYLE SKATING
- 16 ANS	100 M	0,8 à 1,2 KM	100 à 200 M	0,8 à 1,2 KM	0,8 à 1,2 KM	2,5 KM	
- 21 ANS	100 M	0,8 à 1,2 KM	100 à 200 M	0,8 à 1,2 KM	0,8 à 1,2 KM		
- 35 ANS	100 M	0,8 à 1,2 KM	100 à 200 M	0,8 à 1,2 KM	0,8 à 1,2 KM		
MASTERS	100 M	0,8 à 1,2 KM	100 à 200 M	0,8 à 1,2 KM	0,8 à 1,2 KM		

Les distances peuvent varier en fonction de la topographie du site et des conditions d'enneigement.

Classe BC

	SPRINT	SPRINT LONG	SKI CROSS	RELAIS	TECHNIQUE LIBRE		TECHNIQUE CLASSIQUE	
	BC CLASSIQUE H & F	BC STYLE LIBRE H&F	BC STYLE LIBRE H & F	BC STYLE LIBRE H & F	FEMME BC	HOMME BC	FEMME BC	HOMME BC
- 16 ANS	100 M	0,8 à 1,2 KM	0,8 à 1,2 KM	0,8 à 1,2 KM	2,5 KM	2,5 KM	2,5 KM	2,5 KM
- 21 ANS	100 M	0,8 à 1,2 KM	0,8 à 1,2 KM	0,8 à 1,2 KM	2,5/5/7,5 KM	2,5/5/7,5/10 KM	2,5/5/7,5KM	2,5/5/7,5/10 KM
- 35 ANS	100 M	0,8 à 1,2 KM	0,8 à 1,2 KM	0,8 à 1,2 KM	2,5/5/7,5/10 KM	2,5/7,5/10/15 KM	2,5/5/7,5/10 KM	2,5/5/7,5/10/15 KM
MASTERS	100 M	0,8 à 1,2 KM	0,8 à 1,2 KM	0,8 à 1,2 KM	2,5/5/7,5 KM	2,5/5/7,5/10 KM	2,5/5/7,5 KM	2,5/5/7,5/10 KM

Les distances peuvent varier en fonction de la topographie du site et des conditions d'enneigement.

Classe CD

	SPRINT	SPRINT LONG	SKI CROSS (parcours technique)	RELAIS	TECHNIQUE LIBRE		TECHNIQUE CLASSIQUE	
	CD Classique H & F	CD STYLE LIBRE H&F	CD Style Libre H & F	CD STYLE LIBRE H & F	FEMME CD	HOMME CD	FEMME CD	HOMME CD
- 16 ANS	100 M	0,8 à 1,2 KM	0,8 à 1,2 KM	0,8 à 1,2 KM	2,5 KM	2,5 KM	2,5 KM	2,5 KM
- 21 ANS	100 M	0,8 à 1,2 KM	0,8 à 1,2 KM	0,8 à 1,2 KM	2,5/5/7,5 KM	2,5/5/7,5/10 KM	2,5/5/7,5 KM	2,5/5/7,5/10 KM
- 35 ANS	100 M	0,8 à 1,2 KM	0,8 à 1,2 KM	0,8 à 1,2 KM	2,5/5/7,5/10 KM	2,5/5/7,5/10/15 KM	2,5/5/7,5/ 10 KM	2,5/5/5/7,5/10/15 KM
MASTERS	100 M	0,8 à 1,2 KM	0,8 à 1,2 KM	0,8 à 1,2 KM	2,5/5/7,5 KM	2,5/5/7,5/10 KM	2,5/5/7,5/ KM	2,5/5/7,5/10 KM

Les distances peuvent varier en fonction de la topographie du site et des conditions d'enneigement.



FICHE ASSOCIATION ALPIN

Aucun dossier ne sera pris en compte passé cette date – y compris les dossiers incomplets

À renvoyer au COL avant le **lundi 10 février 2020**

Ligue Auvergne Rhône Alpes du Sport Adapté, 43 rue de Blanzat, 63100 Clermont-Ferrand
04 74 19 16 16 – colski2020@gmail.com

N° Affiliation :	Nom de l'association ou établissement :
Adresse :	
Nom et numéro de licence d'un des responsables de la délégation (obligatoire pour accès zones techniques) :	
Tél. :	Mail. :
Nombre d'accompagnateurs non-skieurs :	

PRESTATION	PRIX/PERS	NOMBRE	MONTANT
Formule 1 -- Sportif Inscription au championnat sans forfait restauration	58 €		
Formule 2 – Sportif Inscription au championnat avec forfait restauration + forfait ski du lundi soir au jeudi midi (hors petit déjeuner)	115 €		
Formule 3 – Sportif Inscription au championnat + hébergement et/ou pension complète [3 nuits + repas] + forfait ski alpin du mardi au jeudi	Télémark et Louis Marchand <input type="checkbox"/> 235 €/pers.		
	Hébergement VVF 3 à 6 pers. (160 € l'hébergement pour 3 à 6 pers.) <input type="checkbox"/> 160 €/hébergement		
	Restauration (petits-déj. + repas) <input type="checkbox"/> 115 €/pers.		
Formule 1 -- Encadrant Inscription au championnat sans forfait restauration	38 €		
Formule 2 – Encadrant Inscription au championnat avec forfait restauration + forfait ski du lundi soir au jeudi midi (hors petit déjeuner)	95 €		
Formule 3 – Encadrant Inscription au championnat + hébergement et/ou pension complète [3 nuits + repas] + forfait ski alpin du mardi au jeudi	Télémark et Louis Marchand <input type="checkbox"/> 215 €/pers.		
	Hébergement VVF 3 à 6 pers. (160 € l'hébergement pour 3 à 6 pers.) <input type="checkbox"/> 160 €/hébergement		
	Restauration (petits-déj. + repas) <input type="checkbox"/> 115 €/pers.		

Repas de gala seul	20€		
Aucun remboursement ne sera effectué après la date de clôture des inscriptions, sauf sur présentation d'un certificat médical justifiant de l'impossibilité pour le sportif de se rendre sur le lieu de la compétition			TOTAL

Par chèque bancaire ou postal à l'ordre du **COL France Ski 2020 – Ligue AuRA SA**

Ci-joint le règlement complet par chèque d'un montant de :euros

N° de chèque :de la banque :

Date Signature

À renvoyer au COL avant le **lundi 10 février 2020**

Ligue Auvergne Rhône Alpes du Sport Adapté, 43 rue de Blanzat, 63100 Clermont-Ferrand
04 74 19 16 16 – colski2020@gmail.com

N° Affiliation :	Nom de l'association ou établissement :
Adresse :	
Nom et numéro de licence d'un des responsables de la délégation (<u>obligatoire pour accès zones techniques</u>) :	
Tél. :	Mail. :

PRESTATION	PRIX/PERS	NOMBRE	MONTANT
Formule 1 -- Sportif Inscription au championnat sans forfait restauration	58 €		
Formule 2 – Sportif Inscription au championnat avec forfait restauration + forfait ski du lundi soir au jeudi midi (hors petit déjeuner)	115€		
Formule 3 – Sportif Inscription au championnat + hébergement et/ou pension complète [3 nuits + repas] + forfait ski alpin du mardi au jeudi	Télémark et Louis Marchand <input type="checkbox"/> 215 €/pers.		
	Hébergement VVF 3 à 6 pers. (160 € l'hébergement pour 3 à 6 pers.) <input type="checkbox"/> 160 €/hébergement		
	Restauration (petits-déj. + repas) <input type="checkbox"/> 115 €/pers.		

Formule 1 -- Encadrant Inscription au championnat sans forfait restauration	38 €		
Formule 2 – Encadrant Inscription au championnat avec forfait restauration + forfait ski du lundi soir au jeudi midi (hors petit déjeuner)	95 €		
Formule 3 – Encadrant Inscription au championnat + hébergement et/ou pension complète [3 nuits + repas] + forfait ski alpin du mardi au jeudi	Télémark et Louis Marchand <input type="checkbox"/> 215 €/pers.		
	Hébergement VVF 3 à 6 pers. (160 € l'hébergement pour 3 à 6 pers.) <input type="checkbox"/> 160 €/hébergement		
	Restauration (petits-déj. + repas) <input type="checkbox"/> 115 €/pers.		

Repas de gala seul	20€		
Aucun remboursement ne sera effectué après la date de clôture des inscriptions, sauf sur présentation d'un certificat médical justifiant de l'impossibilité pour le sportif de se rendre sur le lieu de la compétition			TOTAL

Par chèque bancaire ou postal à l'ordre du **COL France Ski 2020– Ligue AuRA SA**

Ci-joint le règlement complet par chèque d'un montant de :euros

N° de chèque :de la banque :

Date

Signature

À renvoyer au COL avant le **lundi 10 février 2020**

Ligue Auvergne Rhône Alpes du Sport Adapté, 43 rue de Blanzat, 63100 Clermont-Ferrand
04 74 19 16 16 – colski2020@gmail.com

N° Affiliation :	Nom de l'association ou établissement :	Téléphone :
Nom et numéro de licence du responsable délégation (<u>obligatoire</u>) :		Nombre d'encadrants souhaitant accès aux zones techniques (licence obligatoire) :

	N° Licence	Nom Prénom	Date de naissance	Sexe	Catégorie	Niveau	Épreuves			Date et lieu qualification
							Parcours Technique	Slalom Parallèle	Slalom Géant	
1										
2										
3										
4										
5										
6										

Joindre les résultats de l'épreuve qualificative. Pour toute demande de dérogation, remplir la fiche type page 28. Merci de l'envoyer pour signature en double exemplaire à votre Ligue.

Si la mention « avec contre-indication » apparaît sur la licence, le sportif présenter un certificat médical de non contre-indication de pratique en compétition du ski.

Signature du Président :

Visa du Département

Signature du Président :

Visa de la Région

Nom et coordonnées du technicien certifiant
les engagements ci-dessus (obligatoire) :

À renvoyer au COL avant le **lundi 10 février 2020**

Ligue Auvergne Rhône Alpes du Sport Adapté, 43 rue de Blanzat, 63100 Clermont-Ferrand
04 74 19 16 16 – colski2020@gmail.com

N° Affiliation :	Nom de l'association ou établissement :	Téléphone :
Nom et numéro de licence du responsable délégation (<u>obligatoire</u>) :		Nombre d'encadrants souhaitant accès aux zones techniques (licence obligatoire) :

	N° Licence	Nom Prénom	Date de naissance	Sexe	Catégorie	Épreuves				Date et lieu qualification
						Parcours Technique (si - 14 ans)	Super G (si 14 ans et +)	Slalom Géant	Slalom Spécial	
1										
2										
3										
4										
5										
6										

Joindre les résultats de l'épreuve qualificative. Pour toute demande de dérogation, remplir la fiche type page 28. Merci de l'envoyer pour signature en double exemplaire à votre Ligue.
Si la mention « avec contre-indication » apparaît sur la licence, le sportif présenter un certificat médical de non contre-indication de pratique en compétition du ski.

Signature du Président :

Visa du Département

Signature du Président :

Visa de la Région

Nom et coordonnées du technicien certifiant les engagements ci-dessus (obligatoire) :

À renvoyer au COL avant le **lundi 10 février 2020**

Ligue Auvergne Rhône Alpes du Sport Adapté, 43 rue de Blanzat, 63100 Clermont-Ferrand
04 74 19 16 16 – colski2020@gmail.com

N° Affiliation :	Nom de l'association ou établissement :	Téléphone :
Nom et numéro de licence du responsable délégation (<u>obligatoire</u>) :		Nombre d'encadrants souhaitant accès aux zones techniques (licence obligatoire) :

	N° Licence	Nom Prénom	Date de naissance	Sexe	Catégorie	Niveau	Épreuves			Date et lieu qualification
							Parcours Technique	Slalom Géant	Slalom Parallèle	
1										
2										
3										
4										
5										
6										

Joindre les résultats de l'épreuve qualificative. Pour toute demande de dérogation, remplir la fiche type page 28. Merci de l'envoyer pour signature en double exemplaire à votre Ligue.

Si la mention « avec contre-indication » apparaît sur la licence, le sportif présenter un certificat médical de non contre-indication de pratique en compétition du ski.

Signature du Président :

Visa du Département

Signature du Président :

Visa de la Région

Nom et coordonnées du technicien certifiant
les engagements ci-dessus (obligatoire) :

À renvoyer au COL avant le **lundi 10 février 2020**

Ligue Auvergne Rhône Alpes du Sport Adapté, 43 rue de Blanzat, 63100 Clermont-Ferrand
04 74 19 16 16 – colski2020@gmail.com

N° Affiliation :	Nom de l'association ou établissement :	Téléphone :
Nom et numéro de licence du responsable délégation (<u>obligatoire</u>) :		Nombre d'encadrants souhaitant accès aux zones techniques (licence obligatoire) :

	N° Licence	Nom Prénom	Date de naissance	Sexe	Catégorie	Épreuves				Date et lieu qualification
						Parcours Technique (si - 14 ans)	Super G (si 14 ans et +)	Slalom Géant	Slalom Spécial	
1										
2										
3										
4										
5										
6										

Joindre les résultats de l'épreuve qualificative. Pour toute demande de dérogation, remplir la fiche type page 28. Merci de l'envoyer pour signature en double exemplaire à votre Ligue.

Si la mention « avec contre-indication » apparaît sur la licence, le sportif présenter un certificat médical de non contre-indication de pratique en compétition du ski.

Signature du Président :

Visa du Département

Signature du Président :

Visa de la Région

Nom et coordonnées du technicien certifiant
les engagements ci-dessus (obligatoire) :

À renvoyer au COL avant le **lundi 10 février 2020**

Ligue Auvergne Rhône Alpes du Sport Adapté, 43 rue de Blanzat, 63100 Clermont-Ferrand
04 74 19 16 16 – colski2020@gmail.com

N° Affiliation :	Nom de l'association ou établissement :	Téléphone :
Nom et numéro de licence du responsable délégation (<u>obligatoire</u>) :		Nombre d'encadrants souhaitant accès aux zones techniques (licence obligatoire) :

	N° Licence	Nom Prénom	Date de naissance	Sexe	Catégorie	Niveau	Épreuves			Date et lieu qualification
							Parcours Technique	Slalom Géant	Slalom Parallèle	
1										
2										
3										
4										
5										
6										

Joindre les résultats de l'épreuve qualificative. Pour toute demande de dérogation, remplir la fiche type page 28. Merci de l'envoyer pour signature en double exemplaire à votre Ligue.

Si la mention « avec contre-indication » apparaît sur la licence, le sportif présenter un certificat médical de non contre-indication de pratique en compétition du ski.

Signature du Président :

Visa du Département

Signature du Président :

Visa de la Région

Nom et coordonnées du technicien certifiant
les engagements ci-dessus (obligatoire) :

À renvoyer au COL avant le **lundi 10 février 2020**

Ligue Auvergne Rhône Alpes du Sport Adapté, 43 rue de Blanzat, 63100 Clermont-Ferrand

04 74 19 16 16 – colski2020@gmail.com

N° Affiliation :	Nom de l'association ou établissement :
Nom et numéro de licence du responsable délégation (<u>obligatoire pour accès zones techniques</u>) :	Téléphone :

	N° Licence	Nom Prénom	Date de naissance	Sexe	Catégorie	Épreuves (cocher les épreuves souhaitées)					Date et lieu qualification
						Sprint (100 m)	Ski Cross (800 à 1200m)	Relais (100 à 200 m)	Endurance style classique (0.8 à 1.2 Km) – réservée uniquement aux sportifs ne possédant pas le style skate	Mass Start 2,5 kms Style Skate	
1											
2											
3											
4											

Joindre les résultats de l'épreuve qualificative. Pour toute demande de dérogation, remplir la fiche type page 28. Merci de l'envoyer pour signature en double exemplaire à votre Ligue.

Si la mention « avec contre-indication » apparaît sur la licence, le sportif présenter un certificat médical de non contre-indication de pratique en compétition du ski.

Signature du Président :

Visa du Département

Signature du Président :

Visa de la Région

Nom et coordonnées du technicien certifiant les engagements ci-dessus (obligatoire) :

À renvoyer au COL avant le **lundi 10 février 2020**

Ligue Auvergne Rhône Alpes du Sport Adapté, 43 rue de Blanzat, 63100 Clermont-Ferrand

04 74 19 16 16 – colski2020@gmail.com

N° Affiliation :	Nom de l'association ou établissement :
Nom et numéro de licence du responsable délégation (<u>obligatoire pour accès zones techniques</u>) :	Téléphone :

*Cocher les épreuves souhaitées et indiquer la distance désirée en technique libre et classique. Cf. page 16 du dossier. **Uniquement une distance par technique.***

	N° Licence	Nom Prénom	Date de naissance	Sexe	Cat.	Épreuves (cocher les épreuves souhaitées)									Date/ lieu qualif.
						Sprint		Ski Cross (Parcours technique)	Technique Libre			Technique classique			
						Court	Long		2,5 km (fém/masc)	Féminin 7,5 km	Masculin 10 km	2,5 km (fém/masc)	Féminin 5 km	Masculin 7,5 km	
1															
2															
3															
4															

Joindre les résultats de l'épreuve qualificative. Pour toute demande de dérogation, remplir la fiche type page 28. Merci de l'envoyer pour signature en double exemplaire à votre Ligue.

Si la mention « avec contre-indication » apparaît sur la licence, le sportif présenter un certificat médical de non contre-indication de pratique en compétition du ski.

Signature du Président :

Visa du Département

Signature du Président :

Visa de la Région

Nom et coordonnées du technicien certifiant
les engagements ci-dessus (obligatoire) :

À renvoyer au COL avant le **lundi 10 février 2020**

Ligue Auvergne Rhône Alpes du Sport Adapté, 43 rue de Blanzat, 63100 Clermont-Ferrand

04 74 19 16 16 – colski2020@gmail.com

N° Affiliation :	Nom de l'association ou établissement :
Nom et numéro de licence du responsable délégation (<u>obligatoire pour accès zones techniques</u>) :	Téléphone :

*Cocher les épreuves souhaitées et indiquer la distance désirée en technique libre et classique. Cf. page 17 du dossier. **Uniquement une distance par technique.***

	N° Licence	Nom Prénom	Date de naissance	Sexe	Cat.	Épreuves (cocher les épreuves souhaitées)									Date/ lieu qualif.
						Sprint		Ski Cross (Parcours technique)	Technique Libre			Technique classique			
						Court	Long		2,5 kms (fém/masc)	Féminin 7,5 KM	Masculin 10 KM	2,5 kms (fém/masc)	Féminin 5 KM	Masculin 7,5 KM	
1															
2															
3															
4															

Joindre les résultats de l'épreuve qualificative. Pour toute demande de dérogation, remplir la fiche type page 28. Merci de l'envoyer pour signature en double exemplaire à votre Ligue.

Si la mention « avec contre-indication » apparaît sur la licence, le sportif présenter un certificat médical de non contre-indication de pratique en compétition du ski.

Signature du Président :

Visa du Département

Signature du Président :

Visa de la Région

Nom et coordonnées du technicien certifiant les engagements ci-dessus (obligatoire) :

Demande de dérogation individuelle

Merci d'envoyer cette fiche pour signature en double exemplaire à votre Ligue qui la transfèrera à la CSN de la discipline.

Je soussigné(e) M./Mme..... **représentant de l'association** demande dérogation pour que M./Mme participe au championnat de France Ski, pour le motif suivant :

- Absence de compétition qualificative régionale sur la saison en cours
- Absence pour raison médicale lors de la compétition qualificative (merci de nous fournir le Certificat médical daté et signé par le médecin)
- Autre motif.....

Visa et signature responsable association	Visa et signature Président de la Ligue	Visa et nom de la CSN

Nom, qualité et coordonnées du certificateur :

Avis du certificateur

- Favorable
- Réservé
- Défavorable

Commentaires

Avis définitif de la CSN

- Favorable
- Réservé
- Défavorable

Commentaires

Autorisation médicale

Je soussigné(e)

agissant en mon nom, autorise :

Le médecin du championnat de France Ski à prendre toutes les décisions utiles en cas de maladie ou d'accident.

Cette autorisation pourra être révoquée à tout moment par mes soins et par écrit.
La présente autorisation est personnelle et incessible.

Fait à Le.....

Signature

Je soussigné(e).....

Représentant légal de....., agissant en son nom, autorise :

Le médecin du Championnat de France Ski à prendre toutes les décisions utiles en cas de maladie ou d'accident.

Cette autorisation pourra être révoquée à tout moment par mes soins et par écrit.
La présente autorisation est personnelle et incessible.

Fait à Le.....

Signature

Fiche récapitulative

Les équipes ne seront officiellement inscrites qu'à la réception du dossier d'inscription dûment complété et accompagné du règlement total des frais d'inscriptions.

Le responsable de la délégation doit remplir, sur les fiches, la totalité des champs demandés.

Ligue Auvergne-Rhône-Alpes du Sport Adapté - COL FRANCE SKI 2020

43 rue de Blanzat, 63100 Clermont-Ferrand

04 74 19 16 16 / colski2020@gmail.com

Pièces à joindre obligatoirement au dossier d'inscription pour qu'il soit enregistré :

Cochez les cases pour ne rien oublier!

Pour le lundi 10 février 2020.

- La fiche d'inscription « Association »
- La participation financière (règlement complet avec numéro d'association au dos du chèque)
- La fiche d'engagement
- La fiche de résultat de l'épreuve qualificative (ou dérogation validée par la CSN)**
- Fiche d'autorisation d'hospitalisation

A avoir sur soi impérativement (sur le site de compétition):

- Photocopies de la carte de sécurité sociale + mutuelle (une par sportif)
- La licence compétitive en cours de validité
- Le certificat médical en cas de contre-indication mentionnée sur la licence**
- Ordonnance pour les traitements en cours**

Tout sportif ne présentant pas sa licence comme le stipule la législation se verra refuser l'accès à la compétition.

PS : La personne qui inscrit les sportifs a la charge de transmettre l'ensemble des modalités de participation aux personnes qui accompagnent les sportifs pendant le championnat.

Tout dossier incomplet sera mis en attente et non traité.

Plan d'accès

Sites sportifs

- Épreuves de ski alpin : Col de la Faucille, Route de la Faucille, 01170 Mijoux
- Épreuves de ski nordique : Centre nordique La Vattay, La Vattay, 01170 Gex

Sites logistiques (accueil, restauration, cérémonies, réunions)

- Salle polyvalente de Lélex, Mairie, 01410 Lélex
- C.C.A.S. de Lélex, chemin de Frenêt, 01410 Lélex
- Chalet Louis Marchand, Petit Chapelon, 01410 Lélex
- Brasserie Le Slalom, Col de la Faucille, 01170 Gex



Hébergements

Hébergements **GÉRÉS** par le COL : François-Xavier Girard (colski2020@gmail.com / 06 60 90 53 95)

1. Gîte "Le Télémark"

(GPS : latitude: 46.301257 ; longitude: 5.939903)

Adresse : La Chapelle, 01410 Lélex.

- L 7 Chambres de 2 lits
- L 2 Chambres de 4 lits
- L 3 chambres de 5 à 6 lits



2. Centre de Vacances "Louis Marchand"

(GPS : latitude: 46.300931 ; longitude: 5.936801)

Adresse : Chemin de Frenet, 01410 Lélex.

- L 22 chambres de 5 à 6 lits
- L 4 chambres de 2 lits



3. VVF "Villages Les Monts du Jura"

(GPS : latitude: 46.300931 ; longitude: 5.936801)

Adresse : 161, Chemin de Frenet, 01410 Lélex.

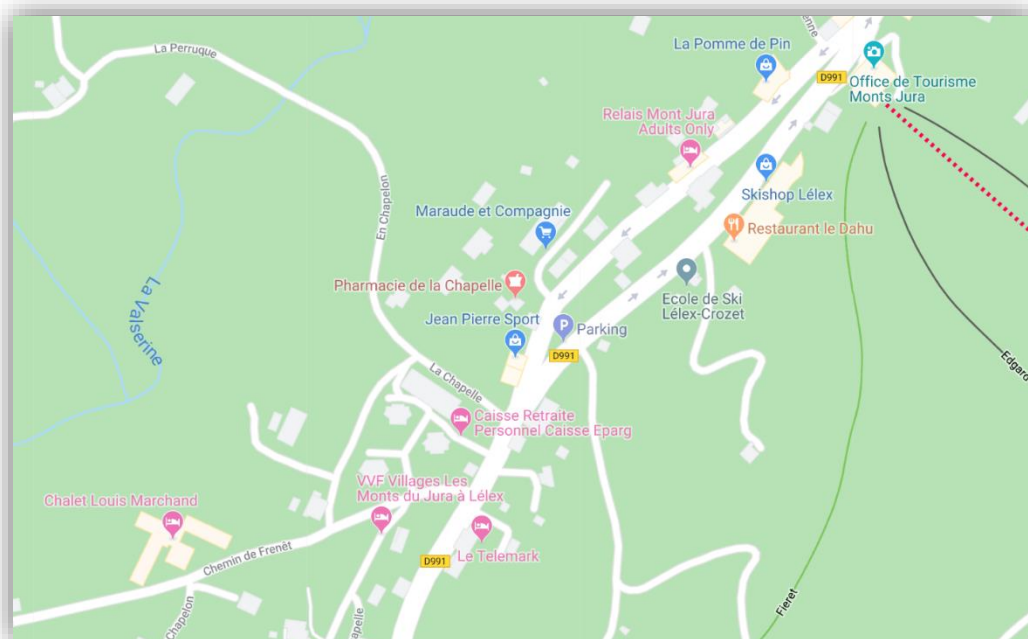
- L 4 Appartements (36m²) – 5/6 personnes
- L 21 Appartements (32m²) - 4/5 personnes
- L 17 Appartements (32m²) – 3/4 personnes

(Présence : lits superposés ou lit-doubles et de Kitchenette. Détails sur demande)



Hébergements **NON GÉRÉS** par le COL :

Office du Tourisme du Pays de Gex, 118 Rue des Terreaux, 01170 Gex - Tél : 04 50 28 09 16





Partenaires institutionnels



Partenaire principal FFSA



Partenaire national FFSA



Partenaires locaux

